



Ville de **Schefferville**

ORDONNANCE 2022-05-28

**OBJET : ENGAGEMENT DE MONSIEUR PASCAL BRETON À
TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES POUR LA
PÉRIODE ALLANT DU 5 JUILLET 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2023**

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE le poste de directeur du Service des incendies est vacant;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU QUE l'administrateur a pris connaissance du projet de contrat de monsieur Pascal Breton annexé à la présente et que ce projet fait partie intégrante de la présente ordonnance,

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Nomme monsieur Pascal Breton en tant que Directeur du Service des incendies et autorise madame Diane Cyr, greffière-trésorière, à signer le contrat de travail à durée déterminée allant du 5 juillet 2022 au 31 décembre 2023 qui est annexé à la présente ordonnance.

Adoptée à Québec le 18 mai 2022

Jean Dionne, administrateur